



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 7515

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation et les perspectives budgetaires extremement inquietantes pour les centres d'hebergement et de readaptation sociale. La fonction des CHRS consiste a ecouter, a comprendre, a dynamiser les personnes hebergees, puis a les accompagner par une action socio-educative vers une autonomie, une insertion durable dans notre societe. Pour 1994, l'arbitrage budgetaire gouvernemental laisse prevoir, concernant le chapitre de l'aide sociale obligatoire qui inclut les CHRS, une reduction importante de leurs activites d'accueil et d'hebergement. Pour la « cite Myriam », 2, rue de l'Aqueduc, a Montreuil, par exemple, ces dispositions laissent presager un deficit pour 1994 superieur a 500 000 francs et donc, a terme, une suppression de deux postes de travail. C'est la prise en charge de ceux que l'exclusion a destabilises qui est ainsi mise en cause avec des consequences sociales graves. Il lui demande en consequence quelles dispositions sont prevues pour maintenir l'activite des CHRS et que les moyens necessaires a leur bon fonctionnement soient inclus dans le projet de loi de finances pour 1994.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le dessein de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7515

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3735

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4137